



PRÉAVIS 10-2016 DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIAB TARIF DES VACATIONS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL, DES DÉLÉGUÉS ET DE LA SECRÉTAIRE POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le bureau du Conseil intercommunal vous propose un nouveau préavis tenant compte des remarques de la commission de gestion qui avait provoqué le refus du préavis n° 06-2016 lors de la séance du 27 septembre 2016. Ce préavis est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'association, d'une part pour clarifier les forfaits annuels actuellement en vigueur et d'autre part, comme cela se fait dans la plupart des communes membres de l'association, pour indemniser à juste valeur les commissions permanentes ou ad-hoc qui, selon les préavis doivent se réunir à plusieurs reprises. Toutes vacations, jetons de présence ou autres frais, sont reportés sur une fiche établie à cet effet, puis remise au Président qui la vise et la transmet via le CoDir au boursier pour paiement. Voici donc les nouveaux tarifs proposés avec en regard ceux de la législature précédente.

FONCTION	NATURE	TARIFS PROPOSÉS 2016-2021 (CHF)		Tarifs 2011-2016
Président	Indemnité pour séance du Conseil, forfait	Par séance :	180.-	Forfait annuel 1000.-
	Autres tâches qui incombent au président et qui sortent de la préparation et de la finalisation des séances. (Réf. Règlement du Conseil intercommunal)	Par heure :	40.-	
Secrétaire	Séance du Conseil, préparation et finalisation des séances, rédaction des PV, gestion des archives, etc., selon cahier des charges. (Réf. règlement du Conseil Intercommunal)	Forfait/ séance :	400.-	Forfait annuel 800.- Heures à 40.-
	Activités extraordinaires non incluses dans le montant forfaitaire et hors cahier des charges	Par heure :	40.-	
	Frais annexes selon justificatifs			
Membres délégués en séance du conseil	Jetons de présence pour tous les membres du conseil.	Par séance :	40.-	40.-
Membres des commissions permanentes ou Ad-Hoc pour séances et rapports	Vacations pour les membres du conseil	Par séance:	60.-	Par séance 60.--
	En plus pour le rapporteur, par rapport ou groupe de rapports simples	Par rapport :	60.--	

Le Conseil intercommunal de L'AIAB,

Vu : -Le préavis n° 10-2016 du bureau du Conseil concernant le tarif des vacations et indemnités des membres du Conseil intercommunal, des délégués et de la secrétaire pour la législature 2016-2021.

Ouï : -Le rapport de la commission de gestion.

Décide : -D'adopter le préavis n° 10-2016 tel que proposé.

Les membres du bureau :

Pierre Schaller

Anne-Françoise Bujard Deutsch

Jean-Claude GrosPierre

